

Image not found or type unknown



Comission pour des repas non fournis

Par **nini8514**, le **06/03/2008** à **14:41**

Une supérette qui fournie d'habitude les repas lors d'une soirée d'association, est-elle en droit de réclamer une comission sur chacun d'eux lorsque celle-ci n'a pas été sollicitée (commande chez un autre traiteur)?